6126

NOTICE DESCRIPTIVE DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE POUR AUTOCARS CARROSSES ET AMENAGES PAR CARRIER CARROSSERIE DE MARQUE MAN – CARRIER TYPE A51

Description du véhicule :
Famille : .....SCOLER 2

0. GENERALITES

0.1. Constructeur du châssis : MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667
Postfach 50 06 20 D - 80996 MUNCHEN - R.F.A.

0.1.1. Représentant accrédité du Constructeur : NEOMAN France 4 Allée des Performances
ZI Les Richardets F - 93160 NOISY LE GRAND

Carrossier transformateur : CARRIER CARROSSERIE
181 rue d'Argentan - BP 158 - 61005 ALENCON CEDEX

0.2. Marque : MAN - CARRIER
0.3. Genre : TCP
0.4. Type et versions : A 51 Version SL3 - O ou P
0.4.1. Type carrosserie : SCOLER 2 VERSION 4

1. CONSTITUTION GENERALE : Sans changement

2. POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Points ajoutés :

VEHICULES CARROSSES

2.7. Empattement Sans changement (5,94 m)
2.8. Poids à vide du véhicule en ordre de marche.
(Ces poids peuvent varier dans la limite de ± 2%)

		Mini	Maxi
2.8.0.	TOTAL	12160 kg	12520 kg
2.8.1.	Sur essieu 1	4060 kg	4180 kg
2.8.2.	Sur essieu 2	7980 kg	8460 kg
2.9.	Porte- à-faux AV.	2,655 m	
2.10.	Porte-à-faux AR.		
2.10.1.	Sans ferrures ni accessoires	3,400 m	
2.10.2.	Maxi avec ferrures et accessoires	3,400 m	
2.11.	Longueur hors-tout	11,995 m	
2.12.	Largeur hors-tout	2,500 m	

3. MOTEUR

Points modifiés :

3.1.	Dénomination : Sans changement (O ou P)	LOH 35/36	LOH 27/32
3.20	Niveau sonore au point fixe		
3.20.1.	Valeur du niveau sonore (dBA) :		
	. sortie horizontale	: 85	85
3.20.2.	Régime de rotation correspondant (tr/mn)	: 1425	1425
3.20.3.	Position de la sortie de l'échappement	: horizontale AR. G.	

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT Sans changement

5. SUSPENSION Sans changement

6. DIRECTION Sans changement

7. FREINAGE Sans changement

8. CARROSSERIE

8.1. Description sommaire de la carrosserie
8.1.1 Nature : Autocar (CAR)
8.1.2. Aménagements particuliers :
8.1.2.1. Coffre traversant dans l'empattement (5 m3)
8.1.2.2. Autres aménagements particuliers en option :
Porte-bagages intérieur
Porte-bagages avec climatisation
Climatisation avec distribution directe
Système de vidéo de marche AR
Système de vidéo passagers
Billetterie
Chauffage autonome
Girouettes
2ème trappe d'évacuation des passagers vers l'arrière
8.2. Matériaux constituant la carrosserie :
8.2.1. Nature : Structure en profilés tubulaires, habillée de tôle d'acier avec faces avant et arrière en stratifié polyester.
8.2.2. Protection contre l'incendie :
Détecteur de température dans coffre moteur et coffre chauffage avec voyant au tableau de bord
8.2.2.1. Plancher : Contreplaqué sur ossature métallique revêtu de tapis ou moquette
8.2.2.2. Parois, pavillon : Doublage par revêtement stratifié et thermo-formé
8.2.2.3. Sièges, banquettes et siège chauffeur : Ossature métallique avec assise et dossier en mousse recouvert de chlorure de polyvinyle ou film similaire de synthèse calendré ou tissu coton polyester ou tissu laine
8.2.3. Trappes d'évacuation des fumées :
Assurées par la trappe d'évacuation des passagers située vers l'avant de la moitié centrale du pavillon
8.3. Nombre maximal de places :

VERSIONS	NOMBRE DE PLACES			POIDS A VIDE En ordre de marche (kg) correspondant		
	Assise maximun y compris le conducteur	Debout	Total	Essieu 1	Essieu 2	Total
A1	58	11	69	4180	7980	12160
A2	58	11	69	4180	7980	12160
B1	59	11	70	4180	7980	12160
B2	59	11	70	4180	7980	12160
C1	58	11	69	4060	8460	12520
C2	58	11	69	4060	8460	12520
D1	59	11	70	4060	8460	12520
D2	59	11	70	4060	8460	12520

VERSIONS : A1-A2 = 58 PLACES, B1-B2 = 58 PLACES + GUIDE
C1-C2 = 58 PLACES AVEC CLIMATISATION
D1-D2 = 58 PLACES + GUIDE AVEC CLIMATISATION

Versions 1 – 2 Voir paragraphe 8.8.

8.4. Sièges
8.4.1. Nombre total :

Nombre de sièges ou banquettes		
1 place	2 places	5 places
1	26	1

Les sièges sont munis d'accoudoir côté couloir.
En option : siège 1 place relevable pour le guide.

8.5. Portes
8.5.1. Nombre, disposition et fonctions :
- Porte de service (N) : porte latérale avant droite
- Porte de secours (S) : porte latérale centrale droite

8.5.2. Fermeture : Verrouillage à clé
- Toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur.
- Porte arrière commandée à distance, verrouillage et de déverrouillage possible à proximité de ladite porte par une commande clairement désignée avec signalement instantané au conducteur par un témoin lumineux placé sur le tableau de bord.
Conforme à l'article 51 de l'arrêté du 2 juillet 1982, modifié (présence d'un accompagnateur non obligatoire pour le transport d'enfants)..

8.5.3. Types de portes et commandes :

Types de portes		Nature de la commande	
N	S	N	S
Louvoyante 1 battant	Louvoyante 1 battant	Electro-pneumatique	Electro-pneumatique

- Les portes louvoyantes sont équipées d'une commande électropneumatique avec commande de secours intérieure et extérieure.

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :
8.6.1. Nombre et emplacement :

Vitres fixes sur les faces latérales				Lunette AR fixe	Trappe de pavillon
Côté gauche		Côté droit			
TOTAL	Dont issue de secours	Total	Dont issue de secours	Issue de secours	Issue de secours
9	4	7	4	0	1 ou 2

8.6.2. Mode d'ouverture : Marteaux-pics liés au véhicule placés à proximité immédiate des fenêtres de secours.
8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1. Pare-brise : Verre feuilleté
8.7.2. Vitres latérales : Verre trempé
: En option toutes baies basculantes en partie supérieure ou baies coulissantes horizontalement avec partie fixe inférieure
8.7.3. Lunette arrière : Verre trempé
8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité
8.8.1. Places avant version 1 :
- conducteur : ceinture 3 points
- guide : ceinture 3 points

Places avant version 2 :
- conducteur : ceinture 3 points
- guide : ceinture 3 points

8.8.2. Places passagers version 1 :
- ceintures 2 points (Bourrelets mousse sur protections puits d'escalier et protection chauffeur)

Places passagers version 2 :
- 1er siège avant gauche : ceinture 3 points
- 1er siège avant droit : ceinture 3 points
- 1er siège derrière la porte arrière droite : ceinture 3 points
- Tous les autres sièges : ceintures 2 points

8.8.3. Equipement places debout : Poignées de circulation côté couloir sur chaque siège double

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Points ajoutés :

9.1.	Feux de route	: 2
9.2.	Feux de croisement	: 2 groupés avec feux de route
9.3.	Feux de position	
9.3.1.	Feux de position avant	: 2 incorporés dans feux de route
9.3.2.	Feux de position latéraux	: 5 sur chaque face incorporant les dispositifs réfléchissants
9.4.	Feux de position arrière	: 2
9.5.	Feux indicateurs de changement de direction :	
9.5.1.	Avant	: 2 indépendants
9.5.2.	Arrière	: 2 incorporés dans feux arrière
9.5.3.	Latéraux	: 2 indépendants
9.6.	Feux stop	: 2 incorporés dans feux arrière
9.7.	Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants	
9.8.	Dispositifs réfléchissants :	
9.8.1.	Arrière	: 2 incorporés dans feux arrière
9.8.2.	Latéraux	: 5 (sur chaque face)
9.8.3.	Avant	: 0
9.8.4.	Latéraux	: 2 bandes rétroréfléchissantes en option
9.9.	Feux de détresse	: Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
9.10.	Feux de marche arrière	: 2 indépendants
9.11.	Feux de brouillard :	
9.11.1.	Arrière	: 2 incorporés dans feux arrière
9.11.2.	Avant	: 2 indépendants (option)
9.12.	Feux d'encombrement :	
9.12.1.	Avant	: 2 indépendants
9.12.2.	Arrière	: 2 indépendants
9.14.	Feux spéciaux : Feux de détresse enfants en partie supérieure de face arrière commandés par l'ouverture des portes	

10 - DIVERS

10.1.	Accessoires	
10.1.1.	Essuie-glace	: 2 à 2 vitesses
10.1.2.	Lave-glace	: 2 à 4 jets
10.1.3.	Rétroviseurs	: 2 extérieurs
10.1.4.	Avertisseur sonore	: 1
10.1.4.1.	En option avertisseur sonore de marche arrière avec interrupteur au tableau de bord	
10.1.5.	Dispositif antivol	: Oui , par blocage de la colonne de direction
10.1.6.	Equipements particuliers :	
10.1.6.1.	Eclairage électrique intérieur pour espace passagers et accès aux portes et marches	
10.1.6.2.	Inscriptions et affichages	
10.1.6.3.	Coupe-circuit électrique à proximité du poste de conduite	
10.1.6.4.	Extincteur homologué d'une capacité d'extinction minimale de foyers 21 A et 144 B (6 kg)	
10.1.6.5.	Boite de premiers secours et lampe autonome	
10.1.6.6.	Disques de limitation de vitesse	
10.2.	Marques d'identité	
10.2.1.	Emplacement de la plaque du constructeur : Marchepied avant droit	
10.2.2.	Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sans changement	
10.2.3.	Structure du numéro d'identification : Sans changement	
10.2.4.	Le numéro d'identification commence à :	W M A A 5 1 Z Z 5 4 S 0 0 1 9 8 0
10.2.5.	Identification du moteur : Sans changement	
10.2.6.	Emplacement de la plaque carrossier : marchepied avant droit	
	Structure du numéro de carrosserie :	S M 4 0 4 X X X

Famille SCOLER2 Châssis MAN — Version 4 — Millésime — N° d'ordre

11. VISITE TECHNIQUE

11.1 à 11.8 : Sans changement

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION COMPLÉMENTAIRE PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées le 17/03/2004 à la demande de Carrier que le véhicule numéro WMAA51ZZ54S001980, présenté comme prototype des véhicules

- genre : TCP
- marque : MAN
- type : A51SL3

livré aménagé en CAR, satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-3 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule concerné.

La numérotation dans la série du type commence à WMAA51ZZ54S001980.

***NOTA** : le présent procès-verbal suivi de son certificat de conformité n'est valable pour l'obtention du certificat d'immatriculation que s'il est accompagné du procès-verbal de réception et du certificat de conformité délivrés pour le véhicule avant transformation.*

Fait à ALENCON, le 17/03/2004
Le technicien supérieur de l'industrie et des mines

Yoann FAOUCHER

VU, approuvé et enregistré
sous le n° AU-BN.024.04
Fait à HEROUVILLE SAINT CLAIR, le 22 avril 2004

Pour le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Basse-Normandie
et par délégation

L'ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Michel VAN DEN BOGAARD

Ampliation certifiée conforme à l'original

Michel VAN DEN BOGAARD

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, CARRIER CARROSSERIE, carrossier-constructeur, 181, rue d'Argentan – BP 158 61005 ALENCON CEDEX, certifions :

a – Que le véhicule :

1 - Genre	: TCP	
2 - Marque	: MAN – CARRIER	
3 - Type	: A51 version SL3	Variantes : ~~0~~ - P A ~~B C D~~ Version 1 - ~~2~~ (2)
4 - N° d'ordre dans la série du type (1)		: WMAA51ZZ24S002469
5 – Carrosserie		: CAR
6 – Source d'énergie		: GO
7 – Puissance adminstrative		: 32 CV
8 – Nombre de places assises (Y compris le conducteur)		: 58 - ~~59~~ (2)
9 – Dimensions	: Largeur	: 2,50 m
	: Longueur	: 11,995 m
	: Surface	: 30 m2
10 – Poids total autorisé en charge		: 18,800 tonnes
11 – Poids à vide en ordre de marche du véhicule		: 12,160 - ~~12,520~~ tonnes (2)
12 – Poids total roulant autorisé		: Sans changement
13 – Charge utile du véhicule		: -
14 – Niveau sonore de référence		: 85 dB A
15 – Régime de rotation du moteur lui correspondant		: 1425 tr/mn

Est entièrement conforme au type et la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire. (Voir nota).

b – Que le véhicule sort de nos usines le .....19 Juillet 2004.....
Pour être livré à ....FAST CONCEPT CAR.....
FAIT à ALENCON, le .....19 Juillet 2004.....

Le Carrossier,

CARRIER CARROSSERIE
S.A. au capital de 1 000 000 €
Siège social : 69, avenue Victor-Hugo - 75116 PARIS
315 302 331 RCS PARIS - SIRET 315 302 331 00048
Usine : 181, Rue d'Argentan - B.P. 158
61005 ALENÇON CEDEX
Tél. 02 33 80 40 00 - Fax 02 33 29 00 42

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route ou toute modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussigné CARRIER CARROSSERIE, 181 rue d'Argentan 61000 ALENCON carrossier, certifions :

Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

- Places debout	: Oui	
. Nombre	: 11	
- Avertisseur sonore de marche arrrière (2)	: ~~Oui~~	Non
- Feux de détresse "enfants" (2)	: Oui	~~Non~~
- D'un ralentisseur electromagnétique (2)	: Oui	~~Non~~
Si Oui, poids de ce ralentisseur : 300 kg		

(1) A compléter